

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 1575

présenté par

M. Baudu, Mme Blanc, M. Cazeneuve, M. Cesarini, M. Charles de Courson, Mme Kamowski,
M. Le Gac, Mme Lemoine, M. Martin, Mme Michel, M. Millienne, M. Poulliat et M. Rebeyrotte

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les incidences financières estimatives »

les mots :

« une estimation des incidences en termes financiers, sociaux et organisationnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux des co-rapporteurs pour avis de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le projet de loi.

La seule prise en compte des incidences financières de l'opération envisagée n'apparaît pas suffisante, il convient d'élargir l'estimation aux conséquences sociales et organisationnelles.